



Fiche d'inscription été 2020



Inscription uniquement en journée complète.
Horaires d'accueil : de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h30

Nom Prénom : Année de naissance : Commune :

Famille prioritaire (familles qui habitent à Lent, Servas, St-André-sur-Vieux-Jonc ou Dompierre-sur-Veyle et dont les deux parents travaillent en présentiel):

Oui Non Justificatifs des 2 employeurs

Merci de cocher les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants. Ce document devra être accompagné d'un chèque de caution afin de valider les inscriptions (ce chèque sera détruit en échange du règlement de la facture).

Juillet

Semaine du 6 au 10 Juillet	
Lundi 6	
Mardi 7	
Mercredi 8	
Jeudi 9	
Vendredi 10	

Semaine du 13 au 17 Juillet	
Lundi 13	
Mardi 14	Féié
Mercredi 15	
Jeudi 16	
Vendredi 17	

Semaine du 20 au 24 Juillet	
Lundi 20	
Mardi 21	
Mercredi 22	
Jeudi 23	
Vendredi 24	

Semaine du 27 au 31 Juillet	
Lundi 27	
Mardi 28	
Mercredi 29	
Jeudi 30	
Vendredi 31	

Août

Semaine du 17 au 21 Août	
Lundi 17	
Mardi 18	
Mercredi 19	
Jeudi 20	
Vendredi 21	

Semaine du 24 au 28 Août	
Lundi 24	
Mardi 25	
Mercredi 26	
Jeudi 27	
Vendredi 28	

Caution : Nombre de journées : X 15€ = Montant total de la caution: Mode de règlement :

Date et signature :

Modalités d'inscription

Lors des permanences d'inscriptions,
venir avec :

- la fiche sanitaire (pour les nouvelles familles)
- carnet de santé
- cette fiche d'inscription été 2020 (1 par enfant)
- un chèque de caution
- les aides des Comités d'Entreprise (à fournir avant le séjour)
- un masque
- un stylo

Tarifs

Quotient Familial	Tranches	Communes (Dompierre - Servas - Saint-André - Lent) CAF/MSA	Communes extérieures CAF/MSA
QF1	de 0 à 720	1.66 €/heure	1.88 € /heure
QF2	de 721 à 911	1.76€/heure	1.98 €/heure
QF3	de 912 à 1300	1.94 € /heure	2.14 €/heure
QF4	1301 et plus	2.04 €/heure	2.24 €/heure
Repas	5.00€ dont 0.65 € pris en charge par votre commune (Servas - Dompierre - Saint-André - Lent) Reste à votre charge: 4.35 €		

Adhésion 2019/2020: 9.40 €/enfant ou 27€ à partir de 3 enfants

Rappel du règlement intérieur

Les inscriptions peuvent être modifiées au plus tard le jeudi de la semaine précédente.

En cas d'absence, la famille devra prévenir (par mail ou par téléphone) au plus tard à 8h30. Seules les absences pour maladie ne seront pas facturées (sur présentation d'un justificatif médical avant la fin du mois en cours).

En cas de non-respect des règles ci-dessus, la ou les journées vous seront facturées (8h30 par jour) ainsi que le coût des repas.